



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-huitième session
Rome, 8-9 décembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

POUR LE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU FINANCEMENT RURAL ET DES PETITES
ENTREPRISES**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République de Moldova	3
DEUXIÈME PARTIE- LE PROJET	5
A. La zone du projet et le groupe cible	5
B. Objectifs et portée du projet	6
C. Composantes	7
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA - THE REPUBLIC OF MOLDOVA (DONNÉES SUR LE PAYS - LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA)	1
II. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	2
III. QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROJECT FACTORS (APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROJET)	5
IV. SUMMARY COSTS AND FINANCING TABLES (TABLEAUX RÉSUMÉS SUR LES COÛTS ET FINANCEMENT)	6
V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	8
VI. ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)	14

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Leu (lei) moldove (MDL)
1,00 USD	=	11,0 MDL
1,00 MDL	=	0,09 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

AEC	Association d'épargne et de crédit
BMP	Bilan à mi-parcours
CDP	Comité directeur du projet
FDPE	Fonds de développement de la petite entreprise
ICP	Institut de crédit participante
OAD	Organisme d'assurance des dépôts
SAD	Système d'assurance des dépôts
SFR	Société de financement rural
TRI	Taux de rentabilité interne
UEP	Unité d'exécution du projet
UNCPA	Unité nationale de coordination des projets agricoles

GLOSSAIRE

<i>Kolkhozes</i>	Exploitations collectives
<i>Judete</i>	Nouvelle division administrative ayant pour objet de diminuer le nombre de <i>raion</i>
<i>Raion</i>	District
<i>Sovkhozes</i>	Fermes d'État

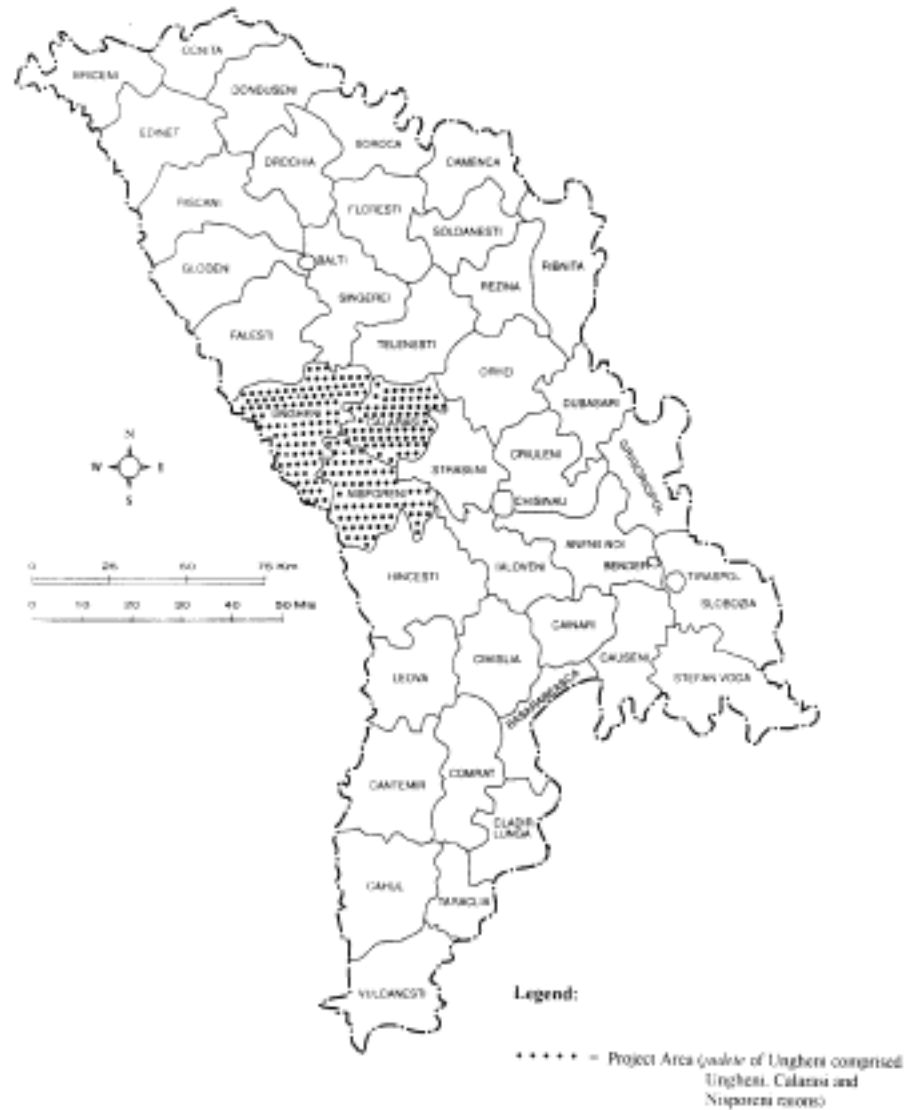
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre



CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU FINANCEMENT RURAL ET DES PETITES ENTREPRISES

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République de Moldova
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère des finances
COÛT TOTAL DU PROJET:	15,06 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	5,80 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,00 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
COFINANCEUR:	Citizens Network for Foreign Affairs (CNFA) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (financement sous forme de don)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	5,55 millions de USD
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	540 000 USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	970 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (BSP/ONU)

NOTE DE PRÉSENTATION

Objectifs du projet. Le projet a pour objectif global d'accroître durablement les revenus des ménages de ruraux pauvres, en particulier au cours de la période de transition correspondant au passage d'une économie centralement planifiée à une économie de marché bien structurée. Pour atteindre cet objectif, le projet est conçu de manière à: a) faciliter la participation des ruraux pauvres au développement des zones rurales et de l'agriculture commerciale; b) contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel permettant de fournir des services financiers en milieu rural. Les activités du projet seront axées sur le renforcement des activités économiques et commerciales dans les zones rurales et sur l'amélioration de l'accès aux services ruraux pour les pauvres de ces zones. Le projet appuiera la création d'un nombre limité de nouvelles associations d'épargne et de crédit (AEC) (environ 40) dans la zone pilote, et portera dès le départ sur la mobilisation de l'épargne.

Profil des bénéficiaires du projet. L'incidence de la pauvreté est uniforme dans toutes les zones rurales de Moldova. Les conclusions de l'enquête approfondie sur les dépenses des ménages effectuée durant le premier trimestre de 1998, font état d'un revenu moyen global par habitant d'environ 25 USD par mois, soit 300 USD par an. Environ 73% des ruraux avaient un revenu mensuel moyen égal ou inférieur à 26,2 USD et 90% d'entre eux un revenu mensuel égal ou inférieur à 41,2 USD (soit moins de 495 USD par an). Environ 70% du revenu total était un revenu en nature. Quelque 60% des ménages n'ont pas le minimum vital et 40% vivent au-dessous du seuil de pauvreté; plus de 60% de ces populations démunies vivent en milieu rural. Les activités du projet viseront à aider les membres d'au moins 400 AEC et 40 000 particuliers, et environ 1 500 entreprises devraient pouvoir bénéficier de l'aide du fonds de développement de la petite entreprise du projet.

Dispositif de ciblage. Deux séries de critères de ciblage seront utilisées dans les activités du projet; la première permettra de recenser les régions dans lesquelles il existe très peu d'AEC et d'établir s'il est probable qu'il y ait conflit, recoupement ou double emploi avec d'autres projets en cours appuyés par des donateurs. La deuxième permettra de passer en revue l'ensemble des propriétaires du secteur privé parmi lesquels seront sélectionnés les bénéficiaires. Durant les trois premières années du cycle de financement du projet, les activités seront mises en oeuvre dans une zone pilote bien définie du point de vue administratif. Au cours des deux années suivantes, le projet pourrait être reproduit dans d'autres régions, et les activités mises en oeuvre dans la zone pilote au cours de la première phase du cycle de financement pourraient être poursuivies et/ou élargies. En ce qui concerne le Fonds de développement de la petite entreprise (FDPE), le projet aura pour groupe cible les petits propriétaires terriens qui ont retiré leurs terres du système coopératif et qui ne sont pas membres des "associations" créées pour préserver les anciennes formes de gestion et de supervision.

Participation des bénéficiaires. La mobilisation et les interventions des communautés, et la création et le fonctionnement des AEC sont des activités de nature fortement participative. Deux contrats distincts seront établis à l'intention des organisations non gouvernementales (ONG) afin de tirer pleinement parti de leur expérience et de leurs modalités de fonctionnement pour instaurer un dialogue avec les communautés et appuyer les ménages de bénéficiaires et les organisations villageoises. Les services des ONG seront fournis dans le cadre des initiatives lancées par le projet pour améliorer l'implantation, la qualité et l'accessibilité des services financiers ruraux.

Risques. Le projet est confronté à deux types de risque. Les premiers sont des risques extérieurs au projet dont les effets ne pourront pas être atténués par le projet, tout au moins directement. Il s'agit de risques ayant trait ou étant associés à la situation économique globale du pays (par exemple taux de change, taux d'inflation, etc). En second lieu, il y a des risques inhérents à l'environnement du projet, à savoir: a) manque de confiance de la population rurale dans les AEC; b) lenteur de la constitution des fonds propres des AEC par le biais de la mobilisation de l'épargne; c) conviction de la majorité de la population rurale, en particulier des pauvres, que les AEC sont des institutions élitistes. Ces risques, entre autres, seront atténués par les divers aspects innovants du projet.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU FINANCEMENT RURAL ET
DES PETITES ENTREPRISES

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Moldova d'un montant de 5,80 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de développement du financement rural et des petites entreprises. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La République de Moldova est un pays de l'Europe de l'Est sans accès à la mer qui partage ses frontières avec la Roumanie à l'ouest et avec l'Ukraine sur les trois autres côtés. Au centre du pays, la latitude est d'environ 47° nord, soit quasiment celle de Budapest, de Zurich et de Montréal. Le pays est de petite taille, sa superficie de 33 700 km² étant pratiquement celle de la Belgique. Par la taille, c'est la deuxième république la plus petite de l'ex-Union soviétique, après l'Arménie. D'un point de vue administratif, le territoire national se divisait à l'origine en 40 districts (*raion*) et quatre municipalités. Une nouvelle structure administrative a récemment été adoptée cette année, laquelle est constituée d'une municipalité (Chisinau), de dix *judete* et d'une région autonome (Gagauzia). L'une des divisions administratives (*judete* de Dubasari) est entièrement située à l'intérieur des frontières de la Transnistrie, une "république" séparatiste du nord-est située entre la rive gauche du fleuve Prut et la frontière ukrainienne.

2. La population est estimée à 4,3 millions d'habitants, son taux de croissance étant inférieur à 0,5% par an. Environ 54% de la population vit dans quelque 1 500 villages et bourgs, dont 14 sont des municipalités (municipalité de Chisinau et Transnistrie non comprise) et 842 sont des centres communaux. Les établissements ruraux ont généralement une taille qui se situe entre 1 000 et 2 000 personnes et la plupart existent depuis longtemps. La qualité des ressources agricoles permet une densité de population relativement élevée, d'environ 127 personnes au km², soit la densité la plus élevée de tous les pays issus de l'ex-Union soviétique et une densité à peu près identique à celle du Danemark.

3. Dans l'économie moldove, l'agriculture est prédominante, puisqu'elle contribue au PIB de manière directe pour 40% et de manière indirecte pour 20% de plus par le biais du secteur de transformation des produits agricoles. L'agriculture est à l'origine de plus de 70% des exportations et,

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples renseignements.



de manière directe ou indirecte, emploie bien plus de 50% de la population. Avant son indépendance, la République de Moldova était l'un des principaux fournisseurs de produits agricoles de l'ex-Union soviétique et le reste encore aujourd'hui. La Russie reste cependant de loin le premier partenaire commercial du pays, puisqu'elle accueille environ 58% de ses exportations (en valeur), fournit environ 36% de ses importations et contribue pour environ 40% à la valeur globale du commerce extérieur. Les exportations de Russie vers la République de Moldova et d'autres États orientaux issus de l'ex-Union soviétique concernent essentiellement le secteur de l'énergie (électricité, charbon, pétrole et gaz naturel), les machines et le matériel, et les produits chimiques. Les tentatives de réorientation vers l'Europe de l'Ouest de certains courants commerciaux, qui ont été faites ces dernières années, ont à ce jour eu des effets limités sur les chiffres du commerce.

4. L'effondrement financier de la Russie d'août 1998 a eu des retombées dévastatrices sur l'économie moldave. Les commandes ont été annulées à l'exportation et les contrats n'ont pu être honorés. En janvier 1999, la valeur totale des exportations était tombée au-dessous du seuil atteint en janvier 1994. Le PIB a nettement accusé les effets de la crise économique. Après avoir enregistré un recul annuel entre 1990 et 1996, il a accusé une légère remontée en 1997 (1,3%) et, d'après les projections, le taux de croissance devait être d'environ 5% en 1998. Mais les chiffres préliminaires obtenus pour 1998 montrent que le PIB a chuté d'environ 8,6%, ce recul étant presque entièrement imputable à la crise financière en Russie. L'inflation s'est accentuée après août 1998, atteignant en mars 1999 un taux avoisinant 25% (taux sur 12 mois). En mai 1999, ce taux d'inflation sur 12 mois était tombé à moins de 20%; d'après les projections, il devrait passer à environ 11% d'ici à la fin de l'année. Au début de juin 1999, le taux de change leu/USD était de 12 MDL, contre 4,8 MDL en septembre 1998. Sur une période de 12 mois allant d'avril 1998 à mars 1999, l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires a progressé à un rythme annuel acceptable de 14%, mais l'indice des prix des services a augmenté de 54% en raison de fortes hausses des tarifs de l'électricité appliqués aux utilisateurs privés.

5. Sur les pays qui sont issus de l'ex-Union soviétique, la République de Moldova est celle qui a le mieux réussi à démembrer les anciennes fermes d'État et à redistribuer les terres aux anciens travailleurs dans le cadre d'un régime de propriété entièrement privée. La suppression du monopole d'État sur la propriété foncière devrait être le point de départ de la transformation de l'agriculture en un secteur commercial, soit une condition fondamentale du succès de la réforme économique. Avant les réformes, les terres appartenant à l'État, y compris les *sovkhoses* et les entreprises d'État, représentaient 32,3% des terres agricoles (soit 825 000 ha), et 59,4% des *kolkhozes* (1,5 million d'hectares). Lors de l'accession à l'indépendance, il y avait dans le pays environ 1 100 grandes exploitations agricoles de ces divers types "traditionnels". Les terres restantes, soit 8,3% ou 212 000 ha, ont été distribuées sous forme de parcelles familiales d'environ 0,2 à 0,3 ha par ménage.

6. La réforme du code foncier de janvier 1996 a donné un nouvel élan à la privatisation. À cette époque, les propriétaires fonciers privés (personnes physiques ou morales) étaient autorisés à vendre des terres, en particulier aux fins d'y pratiquer activement l'agriculture. Les prix devinrent librement négociables. Au cours de la première phase, en 1991 et 1992, la superficie allouée aux parcelles familiales a été augmentée, passant à plus de 300 000 ha ou à environ 12% des terres agricoles. Les anciens employés ont ultérieurement reçu des titres de propriété pour les terres des exploitations collectives, sous forme de parts de terrain non différenciées. Des certificats d'attribution leur étaient fournis, mais l'emplacement de chaque parcelle individuelle n'était pas spécifié, à moins qu'ils ne se retirent du cadre collectiviste. En mars 1999, environ 1,53 million d'hectares des exploitations collectives avait été attribués à plus d'un million de bénéficiaires (plus de 93% des bénéficiaires potentiels), les parcelles étant en moyenne de 1,48 ha. Ces parts de terrain peuvent être accordées aux femmes comme aux hommes, ainsi qu'aux retraités anciennement employés par un *kolkhoze*. Il y a à l'heure actuelle environ 1 150 grandes exploitations agricoles, dont 781 sont considérées comme étant de nouvelles entreprises privées, 146 des associations d'agriculteurs, le reste étant des unités traditionnelles.

7. D'après l'enquête approfondie la plus récente réalisée sur les dépenses des ménages, qui a eu lieu au premier trimestre 1998, le revenu global moyen par habitant est d'environ 25 USD par mois, soit 300 USD par an. Une analyse plus approfondie des revenus ruraux montrait que 73% de la population rurale avait un revenu moyen mensuel égal ou inférieur 26,2 USD et que, pour 90% de la population rurale, ce revenu était égal ou inférieur à 41,2 USD (moins de 495 USD par an). L'enquête indiquait qu'environ 53% de la population rurale avait un revenu mensuel égal ou inférieur à 18,7 USD (soit 225 USD par an). En milieu rural, environ 70% du revenu total était un revenu en nature².

8. En République de Moldova, une définition quantitative provisoire de la pauvreté a été établie, le "minimum vital" se situant à environ 230 MDL (21 USD), et "le seuil de pauvreté" à environ 70 MDL par mois (6,48 USD). Cette définition sert de point de départ à l'élaboration d'un cadre législatif pour protéger les pauvres. Environ 60% des ménages n'ont pas le minimum vital et 40% vivent au-dessous du seuil de pauvreté; plus de 60% de ces ménages vivent dans les zones rurales.

B. Données d'expérience

9. Le projet proposé sera le premier projet financé par le FIDA en République de Moldova, qui est devenue membre du Fonds en 1996. À ce jour, les programmes du FIDA dans les économies en transition ont privilégié le développement de la petite irrigation et la prestation de services financiers ruraux de meilleure qualité. Pour ce qui est du développement agricole et rural, les aspects commerciaux sont privilégiés. Toutefois, les programmes sont par nécessité mis en oeuvre par des administrateurs qui n'ont pas l'expérience de la gestion d'entreprise. Les compétences requises pour gérer une entreprise sont très différentes de celles qui étaient nécessaires dans les anciens systèmes centralement planifiés, qui dépendaient bien sûr des institutions financières ou étatiques. Il est donc nécessaire de veiller au développement des ressources humaines à l'échelle institutionnelle. Les institutions issues de l'ancienne économie dirigée doivent être réorientées et doivent redéfinir clairement leurs politiques pour pouvoir jouer leur nouveau rôle de facilitation et de réglementation dans une économie de marché. L'expérience du FIDA laisse à penser que la conception des projets ne devrait pas être indûment complexe, que le dispositif d'exécution et les responsabilités en la matière devraient être clairement précisés et que le projet ne devrait nécessiter d'appui complémentaire d'autres partenaires que si les rôles et les responsabilités de chacun sont clairement définis aux termes d'un accord ne présentant aucune ambiguïté. Compte tenu de l'instabilité des économies en transition, il est important de ne pas arrêter de manière trop rigide le contenu du programme dès le départ. Une certaine souplesse doit être ménagée dans la programmation de manière à pouvoir prendre les mesures appropriées dans les cas où, par exemple, des difficultés particulières ont été surmontées ou de nouvelles possibilités voient le jour durant la période de mise en oeuvre des réformes par le gouvernement.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République de Moldova

10. **La politique moldave de lutte contre la pauvreté.** Lorsque les modifications requises ont été apportées au cadre législatif et réglementaire applicable à la gestion et à la propriété des terres, l'accent a été mis sur le démantèlement des grandes fermes d'État et sur la redistribution des terres en régime de propriété privée. Les bénéficiaires de cette redistribution des terres ont été tous les anciens employés des fermes collectives (membres de "coopératives"), y compris les retraités. La mise en oeuvre du programme de redistribution des terres est d'une efficacité exemplaire et se déroule rapidement, une assistance étant fournie par les donateurs pour améliorer le fonctionnement d'un marché foncier naissant. Les obstacles réglementaires ont dans une large mesure été supprimés mais

² Le revenu en nature provient du troc, de l'autoconsommation par les agriculteurs du produit de leurs parcelles et de leurs jardins, et des paiements versés en nature par les anciennes fermes d'État à la place des salaires et des montants dus pour services rendus.



le marché reste peu actif et le crédit foncier hypothécaire doit encore être perfectionné en tant qu'outil de financement. Un marché foncier libre et transparent permettra à de nombreux petits bénéficiaires de parcelles qui ne s'intéressent pas à l'agriculture ou n'ont pas la capacité de s'y consacrer, par exemple les retraités, de se retirer plus facilement du secteur. La stratégie de lutte contre la pauvreté est, de fait, une stratégie d'appui aux membres économiquement actifs du sous-secteur de la petite agriculture privée. Elle a pour objet de permettre aux petites exploitations privées de tirer pleinement parti des ressources mises à leur disposition, étant entendu qu'il est impossible à long terme de maintenir des dizaines de milliers de petites unités agricoles familiales indépendantes qui soient financièrement viables.

11. À ce jour, le résultat est qu'il existe un grand nombre de petites exploitations privées mais peu de services d'appui pour les aider à parvenir aux niveaux de productivité qui sont ceux d'il y a dix ans, encore moins pour développer pleinement leur potentiel productif. Les petits exploitants doivent se battre pour vivre, quelles que soient les méthodes informelles auxquelles ils peuvent avoir recours pour accroître leur production et leur revenu familial. Ceux qui cultivent de manière indépendante leur petite parcelle peuvent à peine satisfaire les besoins de subsistance de leur famille; ceux qui se sont volontairement associés à d'autres agriculteurs pour former des unités de production plus importantes se heurtent à des difficultés en ce qui concerne le transport, l'entreposage, les services d'entretien des machines et la transformation, outre qu'il leur est difficile de disposer des intrants essentiels dans les délais voulus.

12. **Les activités de lutte contre la pauvreté mises en oeuvre par d'autres donateurs importants.** Les principaux bailleurs de l'aide fournie sous forme de dons à l'appui des activités et programmes directement axés sur le développement agricole et rural ont été et restent l'Union européenne (dans le cadre du programme d'assistance technique multiforme en faveur de la réforme économique de la Communauté des États indépendants), les Gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, des États-Unis, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une bonne part de l'assistance financière et technique fournie par les donateurs était associée à l'immense tâche que représente l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques macro-économiques et de réformes législatives qui, inévitablement, privilégient le développement des ressources humaines au niveau national et à celui des institutions. Une autre série de mesures importantes dont le financement et l'exécution ont été satisfaisants concerne la division des biens des *sovkhoses* et leur redistribution sous le régime de la propriété privée.

13. Un certain nombre d'ONG locales et internationales sont actives dans les domaines suivants: développement de l'entreprise en milieu rural; reconstruction de la société civile, y compris en créant ou en développant des associations d'agriculteurs ainsi qu'une fédération nationale des associations d'agriculteurs; prestation de services financiers en milieu rural; interventions ayant pour objet d'améliorer l'accès des agriculteurs aux services d'entretien des machines agricoles; santé, nutrition et programmes sociaux. L'ONG américaine Citizen Network for Foreign Affairs (CNFA) est le principal sous-traitant de programmes d'assistance technique de grande envergure mis en oeuvre dans le secteur du développement agricole par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le CNFA met en oeuvre depuis 1997 un programme qui donne de bons résultats en République de Moldova et a présenté à l'USAID une demande (d'un montant de 20 millions de USD) en vue de poursuivre les activités à compter de septembre 1999. Ce programme durera quatre ans.

14. **Stratégie du FIDA en République de Moldova.** En République de Moldova, la stratégie globale d'investissement du FIDA est d'appuyer les efforts mis en oeuvre par le gouvernement pour faciliter la transition de l'agriculture par le développement durable des initiatives du secteur privé dans les zones rurales. Le FIDA a beaucoup à offrir compte tenu du mandat qui est le sien et des compétences qu'il a accumulées en ce qui concerne l'affectation des ressources de développement aux

ruraux pauvres pour satisfaire des besoins recensés à l'échelle des villages. Le projet proposé complétera le processus en cours de restructuration des exploitations et jettera les bases en vue de futures interventions du FIDA et d'autres donateurs visant à améliorer la productivité, au fur et à mesure que les réformes progressent. En privilégiant l'élargissement de l'accès local aux marchés et aux possibilités de transformation, on incite les agriculteurs à accroître leur productivité au-delà de la simple satisfaction des besoins de sécurité alimentaire de leur famille, et l'on contribue ainsi à la croissance économique. Le projet a été conçu de manière à tirer parti des partenariats stratégiques que le FIDA a établis avec d'autres donateurs (qu'il s'agisse de financement sous forme de don ou de prêt). Étant donné qu'il est très nécessaire d'encourager l'investissement direct, qu'il soit national ou étranger, par les entreprises ou groupes d'entreprises du secteur privé, il faudra tenter d'introduire des instruments financiers novateurs pour stimuler le financement direct par le secteur privé et l'appui technique en faveur du développement des entreprises/micro-entreprises. Le projet sera mis en oeuvre dans les régions où, pour satisfaire les besoins essentiels d'infrastructure sociale, on fait appel au fonds d'investissement social récemment créé. La complémentarité des zones d'intervention de ces programmes et du projet contribuera d'une manière globale à améliorer la qualité de la vie rurale.

DEUXIÈME PARTIE- LE PROJET

A. La zone du projet et le groupe cible

15. Le premier cycle de financement du projet s'appliquera à une zone pilote bien définie sur le plan administratif. Après examen minutieux de la situation, le *judete* de Ungheni est proposé pour cette phase expérimentale d'exécution. Cette région n'a bénéficié que de peu d'activités de développement: les Associations d'épargne et de crédit (AEC) y sont rares et les modes de culture très nombreux, d'où l'éventail des possibilités d'investissement pour de petites entreprises.

16. Le *judete* de Ungheni est constitué de trois *raions*: Ungheni, Nisporeni et Calarasi. La superficie totale en est de 260 500 ha, dont 165 700 (ou 64%) sont directement utilisés pour l'agriculture. Les 275 000 habitants approximativement qui y vivent représentent 15% de la population rurale du pays (Transnistrie non comprise). À la fin de 1998, le taux effectif de privatisation, défini comme étant le rapport entre le nombre de ceux qui ont reçu une parcelle sous régime de propriété privée et le nombre total de ceux qui répondent aux conditions requises pour en recevoir une, avait atteint 31%. Ce ratio devrait égaler ou dépasser 60% d'ici à la fin de 1999. À l'heure actuelle, il existe déjà environ 30 000 petits propriétaires privés parmi lesquels on pourrait sélectionner les participants au projet; leur nombre augmente constamment et pourrait atteindre 50 000 ou 60 000 au moment du démarrage du projet. Dans la zone du projet, la qualité des ressources agricoles n'est pas supérieure à la moyenne.

17. Les bénéficiaires seront sélectionnés parmi les petits propriétaires terriens du secteur privé. Le premier mode de privatisation est la privatisation *de facto*, à savoir une ferme d'État est transformée en entreprise privée, généralement en société par actions, mais l'ancienne forme d'administration est maintenue et un nombre variable de ceux qui sont admis à bénéficier d'une part de terrain sont persuadés de ne pas se retirer de "l'exploitation" et de laisser leurs parcelles en exploitation coopérative sous le régime de gestion antérieur.

18. La deuxième catégorie très courante de petits propriétaires terriens du secteur privé se compose des employés, qu'ils soient en activité ou retraités, hommes ou femmes, qui, lorsqu'ils ont reçu leur titre de propriété, se sont complètement retirés du système de gestion susmentionné (exploitation coopérative). Les propriétaires de ce groupe ont adopté un certain nombre de stratégies pour tirer un revenu financier de leurs avoirs fonciers récemment acquis. Toute une série de modalités de regroupement des terres sur une base volontaire ont été mises en place: certains louent leur terre à d'autres; d'autres cultivent leur petite parcelle eux-mêmes, essentiellement pour leur propre consommation; et quelques-uns ont vendu leur terre.



19. En ce qui concerne les prêts à l'investissement au titre du fonds de développement de la petite entreprise, le projet aura pour groupe cible les petits propriétaires terriens qui se sont retirés des coopératives et qui ne sont pas membres de l'une des "associations" créées pour maintenir les anciennes formes de gestion et de supervision. Dans chaque communauté, il n'est pas difficile de recenser ces personnes. En ce qui concerne les AEC, le ciblage sera moins restrictif et tous les petits propriétaires terriens du secteur privé pourront y participer, qu'ils aient ou non retiré leur parcelle du système de gestion coopérative. On veillera néanmoins à prévenir tout regroupement clandestin des prêts de faible montant à l'appui d'investissements plus importants en faveur de "coopératives".

B. Objectifs et portée du projet

20. **Raison d'être du projet.** L'adhésion du gouvernement au processus de réforme, et à la transformation de l'agriculture en un secteur commercial en tant que moteur important de la croissance économique, ainsi que les nouveaux programmes et politiques axés sur le développement rural durable sont à la fois le cadre et la raison d'être de l'intervention du FIDA. Dans le secteur agricole, l'accélération de la privatisation des terres est un aspect important des réformes mises en oeuvre, et les agriculteurs pauvres constituent désormais un nouveau groupe important de clients pour l'aide au développement. À l'heure actuelle, les services et l'appui institutionnel dont ils ont besoin pour une mise en valeur optimale de leurs avoirs fonciers nouvellement acquis sont inexistantes ou très peu développés. De plus, les milieux gouvernementaux admettent de plus en plus volontiers que les deux objectifs de la transformation de l'agriculture en un secteur commercial et du développement rural durable ne peuvent être réalisés en se concentrant uniquement sur les grandes unités de production et sur une éventuelle redynamisation des grandes entreprises s'occupant des branches d'activité ou des services liés à l'agriculture, en amont ou en aval. Il est au contraire nécessaire d'encourager simultanément l'investissement dans les entreprises de tailles diverses: de l'investissement familial dans une exploitation agricole ou une autre activité indépendante, en passant par les petites et moyennes entreprises de tailles diverses, jusqu'aux grandes sociétés entièrement restructurées. En se limitant aux petites et moyennes entreprises de cette gamme, le FIDA a la possibilité de contribuer à la commercialisation de 30 à 40% de la production agricole qui reste au sein de l'économie locale. En outre, il est implicitement admis dans le processus de réforme économique que les activités de développement des populations rurales pauvres ne seront durables que si elles répondent à la demande du marché. Ainsi, si d'autres mesures à court terme peuvent être nécessaires à titre de catalyseur du développement lorsqu'on s'adresse à un groupe de clients qui ne connaissent pas les besoins et les exigences d'une économie de marché, il sera également important d'aider le secteur des banques commerciales à faire davantage confiance aux petites entreprises, agricoles ou autres, tout en leur apprenant la discipline nécessaire en matière de financement et d'investissement. Enfin, le gouvernement continue d'adopter des lois et des règlements qui, ensemble, multiplieront les options et les possibilités offertes aux entreprises du secteur privé; l'adoption de lois régissant la fourniture des services financiers ruraux et la modification prévue de la loi sur les coopératives en sont des bons exemples.

21. **Portée et conception du projet.** Le format proposé ne fait pas appel au Mécanisme flexible de financement et adopte pour le projet une durée plus traditionnelle (pour le FIDA) de cinq ans, l'objectif étant pour le FIDA d'appuyer par la suite des périodes de prolongation successives. Le dispositif adopté sera un panachage de programmation et de financement flexibles pour des activités particulières dans une zone pilote bien précise durant le premier cycle de financement d'une durée de trois ans, lequel sera suivi par un autre cycle de financement d'une durée de deux ans. La conception finale de la deuxième phase du projet se fondera sur les conclusions d'un bilan à mi-parcours (BMP). Cette deuxième phase pourrait porter sur la reproduction du projet dans d'autres régions, en le modifiant dûment en fonction des enseignements tirés de la phase I, ainsi que sur la poursuite des activités dans la zone pilote sélectionnée pour la phase I. Pour l'exécution du projet, on suivra les "plans à horizon mobile" figurant dans le plan de travail et budget annuel. Au début du premier cycle,

on mettra l'accent sur les activités préparatoires et on introduira prudemment les composantes initiales du projet prévues durant le premier cycle de financement, c'est-à-dire qu'on jettera les bases en vue de l'élargissement progressif des activités et de l'appui financier.

22. **Objectif.** Le projet a pour objectif global d'accroître de manière durable les revenus des ménages de la population cible dans les zones rurales durant la période de transition vers une économie de marché bien structurée. Pour atteindre cet objectif, les investissements du projet entendent: a) faciliter la participation des ruraux pauvres au développement des zones rurales et de l'agriculture commerciale; et b) contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel permettant de fournir des services financiers en milieu rural. L'appui fourni au départ par le projet, juste après la privatisation, mettra à profit les bases substantielles déjà mises en place dans le cadre du projet de financement rural en cours, et sera compatible avec une stratégie cohérente de microfinancement, dont il sera indissociable.

C. Composantes

23. Le projet financera des activités relevant de deux composantes principales sur une période de cinq ans.

Appui institutionnel

24. **Appui aux services financiers ruraux.** L'Organe étatique de supervision, la Société de financement rural (SFR) et les AEC sont les institutions en place. L'Organe étatique de supervision assure désormais la réglementation du réseau de services financiers ruraux, conformément aux règles financières et prudentielles établies. Toutes les institutions de microfinancement doivent s'y conformer, quel que soit l'organisme chargé de leur enregistrement. La SFR est un établissement financier central qui fournit des conseils et une formation en matière de financement et de création d'entreprises aux AEC qui sont ses actionnaires, et aux autres AEC contre paiement. À l'heure actuelle, la SFR assure un suivi régulier de la croissance et du fonctionnement des AEC, y compris en matière de comptabilité. Le projet fournira un appui à l'Organe étatique de supervision et à la SFR sous forme de personnel supplémentaire, d'un peu de matériel de bureau (ordinateurs) et d'assistance technique. Cette dernière portera notamment sur l'installation de systèmes de gestion informatisée améliorés pour pouvoir faire face à des programmes de prêt de plus grande envergure. L'appui aux AEC sera indirect puisqu'il s'agira de former les ONG qui contribuent à la création des AEC, d'élaborer un matériel de formation adapté et normalisé (à l'intention du personnel et des bénéficiaires) ainsi que de fournir une formation spécialisée portant sur l'introduction de la fonction épargne dans certaines AEC sélectionnées.

25. Le projet appuiera la formation d'un nombre limité d'AEC (environ 40) dans la zone pilote, en recourant dès le départ à des mesures visant à promouvoir l'épargne. Les services fournis par les ONG qui aideront à la création et à l'appui des AEC seront financés sous forme de don par l'USAID/CNFA. Les fonds du prêt du FIDA serviront à la formation des ONG.

26. Afin de garantir la qualité des demandes de prêt émanant des petites entreprises et de pouvoir en étudier la viabilité, la SFR développera ses moyens de planification de la création d'entreprises. Le projet recrutera un conseiller en création d'entreprises (huit mois-personne), qui sera rattaché à la SFR afin d'y mettre en place les moyens nécessaires pour fournir à sa clientèle des conseils en gestion d'entreprise dans ses centres régionaux. Le projet financera également: a) le personnel supplémentaire du siège de la SFR (notamment un responsable de la création d'entreprises et un quatrième responsable du développement du crédit qui sera chargé des AEC dans la zone pilote du projet); b) la création de trois centres régionaux, déjà envisagée par la SFR, et d'un centre supplémentaire situé dans la zone du projet; c) l'assistance technique de courte durée fournie par un spécialiste en création d'entreprises; d) l'assistance technique locale et internationale supplémentaire de courte durée, si



nécessaire; e) les services de consultants locaux recrutés pour accroître la capacité du système de gestion informatisée; et f) la formation en cours d'emploi des cadres de la SFR, y compris leur participation à des ateliers régionaux.

27. Un système d'assurance des dépôts (SAD) et un organisme d'assurance des dépôts (OAD) seront créés spécialement pour les AEC. À l'heure actuelle, la fonction épargne est quasiment inexistante dans les 160 AEC créées à ce jour. La pérennité des AEC à terme dépendra de leur capacité de mobilisation de l'épargne de leurs membres pour se constituer des fonds propres et pour pouvoir prêter aux membres sur leurs ressources propres (et pour ne pas compter uniquement sur le crédit extérieur, comme c'est le cas à l'heure actuelle). La création du SAD atténuera l'une des principales difficultés que rencontrent les AEC en matière d'épargne. Le prêt du FIDA servira au financement initial du fonds d'assurance des dépôts, en attendant que ce dernier puisse s'autofinancer. L'assistance technique sera fournie à la fois pour aider à élaborer les projets de loi concernant la création du SAD et de l'OAD, et pour aider le gouvernement à arrêter le détail du fonctionnement de ce système.

28. **Gestion et coordination du projet.** Une Unité d'exécution du projet (UEP), dirigée par un chef de projet, sera créée au sein du Ministère de l'agriculture. Elle aura les pleins pouvoirs en matière de gestion et de coordination du projet. L'UEP sera responsable de la gestion courante, de la supervision et des rapports concernant diverses activités distinctes telles que le financement et la formation destinées aux AEC; la création et la gestion du FDPE; la mise en place du système d'assurance des dépôts et l'établissement de ses rapports ultérieurs.

Fonds de crédit renouvelable

29. **Le fonds de crédit destiné aux AEC.** Le taux d'expansion prévu pour les AEC à l'échelle de tout le pays au cours des deux à trois années à venir laisse à penser qu'environ 600 AEC pourraient être opérationnelles en 2003. En avril 1999, 123 AEC avaient été enregistrées et 114 proposaient des opérations de prêt en recourant à des fonds extérieurs. Les statistiques de juin 1999 indiquent qu'environ 160 AEC ont été constituées, mais ne sont pas encore toutes enregistrées. Une ligne de crédit de la Banque mondiale (environ 4,50 millions de USD à l'heure actuelle) permet de financer les prêts aux AEC par le biais de la SFR. Environ 20 AEC ont été financées en 1998 par le biais de trois banques commerciales, qui ont néanmoins cessé de prêter aux AEC compte tenu de leurs difficultés économiques actuelles. Il est peu probable que des fonds additionnels soient demandés au FIDA durant plusieurs années. Toutefois, comme il est difficile de prévoir et le rythme de croissance global des AEC et la demande de crédit, la moitié du montant alloué à ce fonds (500 000 USD) sera mis à disposition pour rétrocession aux AEC via la SFR au cours du premier cycle de financement du projet. On garantira ainsi que des fonds de crédit suffisants sont disponibles pour que des AEC soient créées dans la zone pilote.

30. **Fonds de développement de la petite entreprise (FDPE).** Le prêt du FIDA fournira un montant initial de 1,80 million de USD pour financer des crédits, limités à 30 000 USD, destinés à soutenir les investissements, dans les petites et moyennes entreprises créatrices de revenus en milieu rural. Les personnes morales (petites entreprises privées/familiales, associations privées dûment constituées ou coopératives de services/polyvalentes, etc.) qui déposeront des demandes recevables seront tenues d'apporter une contribution financière propre de 10% au minimum du montant total de l'investissement prévu, comme condition préalable à l'examen de leur demande. Un don de contrepartie pourrait alors être accordé jusqu'à concurrence de 30% ou plus du coût de l'investissement (aide sous forme de don), le solde étant financé par un prêt à moyen ou long terme du FDPE. Le rapport entre les dons et les prêts ne sera pas fixe car le niveau du soutien fourni sous forme de don sera déterminé cas par cas. La durée des prêts dépendra de la nature de l'investissement mais elle ne pourra être supérieure à 5 ans. Le matériel acheté par l'entreprise emprunteuse sera intégralement assuré et servira de garantie pendant la durée du prêt. L'octroi des prêts aux entreprises

approuvées se fera par l'intermédiaire des banques commerciales participantes et/ou de la SFR en vertu d'accords de prêts subsidiaires assortis de modalités et de conditions agréées par le FIDA. L'USAID/CFNA sera le partenaire de développement du FIDA pour l'exécution de cette composante du projet et fournira à ce titre des dons destinés à financer la participation d'ONG à l'identification d'entreprises appropriées et au soutien des groupes/associations/coopératives emprunteurs. Il fournira un élément don directement pour le soutien aux entreprises à financer.

31. **Fonds de développement du projet pour la période postérieure au bilan à mi-parcours (BMP).** Il est difficile de prévoir avec un tant soit peu de précision à quel rythme seront utilisés les fonds et les services fournis dans le cadre du projet. Le FDPE étant une initiative totalement nouvelle, il est difficile de prédire l'évolution du mouvement des AEC au cours des deux ou trois prochaines années. En conséquence, une partie du prêt du FIDA, soit 2,9 millions de USD, a été déposée dans le fonds de développement des projets au cours de la période postérieure au bilan à mi-parcours de cette composante en vue de son utilisation au cours des quatrième et cinquième années du projet. L'affectation précise de ces fonds sera déterminée après un BMP approfondi qui sera effectué avant la fin de la troisième année.

D. Coûts et financement

32. **Coûts.** Le coût total du projet est estimé à 15,06 millions de USD, dont un élément en devises évalué à 24% du total. Ce coût comprend les taxes identifiables, estimées à 390 000 USD. Les coûts totaux sont récapitulés au tableau 1. L'exposé détaillé et complet des coûts figure à l'appendice IV.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET ^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie Locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Soutien institutionnel					
Soutien aux services financiers ruraux	1 400,8	707,3	2 108,1	31	15
Gestion et coordination du projet	464,4	451,2	915,6	40	6
Total partiel	1865,2	1 158,5	3 023,7	34	21
B. Fonds de crédit renouvelable					
Fonds de crédit aux AEC	500,0	-	500,0	-	4
Fonds de développement de la petite entreprise	2 647,5	682,5	3 330,0	20	24
Fonds de développement du projet post-BMP	5 622,4	1 577,6	7 200,0	23	52
Total partiel	8 769,9	2 260,1	11 030,0	21	79
Total des coûts de base	10 635,1	3 418,6	14 053,7	24	100
Provision pour aléas d'exécution	32,5	15,8	48,3	33	-
Provision pour aléas financiers	748,9	214,5	963,4	22	7
Coût total du projet	11 416,5	3 648,9	15 065,4	24	107

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	Gouvernement		FIDA		CNFA		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Soutien institutionnel													
Soutien aux services financiers ruraux	419,00	18	1 846,90	82	-	-	-	-	2 265,90	15	754,95	1 244,38	266,57
Gestion et coordination du projet	120,70	12	863,70	88	-	-	-	-	984,40	7	481,60	382,34	120,46
Total partiel	539,70	17	2 710,60	83	-	-	-	-	3 250,30	22	1 236,54	1 626,73	387,04
B. Fonds de crédit renouvelable													
Fonds de crédit aux AEC	-	-	500,00	100	-	-	-	-	500,00	3	-	500,00	-
Fonds de développement de la petite entreprise	-	-	1 891,40	56	1 215,00	36	270,00	8	3 376,40	22	728,48	2 647,92	-
Fonds de développement du projet post-BMP	-	-	2 898,00	36	4 341,00	55	699,80	9	7 938,80	53	1 683,88	6 254,92	-
Total partiel	-	-	5 298,40	45	5 556,00	47	969,80	8	11 815,20	78	2 412,36	9 402,84	-
Décaissement total	539,70	4	8 000,00	53	5 556,00	37	969,80	6	15 065,50	100	3 648,90	11 029,57	387,04

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.





33. **Financement.** Le projet prévoit de combiner des prêts et des dons fournis par les donateurs extérieurs, une contribution limitée du gouvernement, des contributions des bénéficiaires destinées à couvrir le coût de la création de micro-entreprises et une partie du financement des prêts du FDPE provenant des fonds propres des banques participantes. Le plan de financement figure au tableau 2. La contribution du FIDA s'élève à 8 millions de USD (53% du coût total). Le prêt du FIDA servira à couvrir une partie des coûts liés aux opérations de l'UEP, les dépenses locales d'assistance technique (y compris celle des ONG), le financement initial du SAD et des AEC, et les lignes de crédit du FDPE. Les bénéficiaires apporteront une contribution de 970 000 USD (en espèces et/ou en nature) pour couvrir les dépenses d'investissement des entreprises remplissant les conditions requises pour bénéficier des crédits du FDPE. L'USAID/CNFA fournira un don de 5,55 millions de USD (37%) pour contribuer au financement du FDPE. L'Agence allemande de coopération technique a indiqué qu'elle serait disposée à apporter une contribution supplémentaire au financement sous la forme d'une assistance technique pour la création du SAD. Le gouvernement apportera une contribution de 540 000 USD (4%) correspondant aux prélèvements sociaux sur les salaires du personnel supplémentaire requis qu'il prendra en charge et aux taxes et droits auxquels il renoncera.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

34. **La Passation des marchés.** Les marchés de biens et services financés par le prêt du FIDA seront passés conformément à des procédures agréées par le Fonds. Tous les marchés relatifs à des articles financés par le FIDA seront soumis à l'examen de l'institution coopérante.

35. **Décaissements, comptabilité et vérification des comptes.** Pour faciliter l'exécution du projet, le Ministère des finances ouvrira un compte spécial libellé en dollars des États-Unis selon des modalités et des conditions agréées par le FIDA, aux fins de décaissement des dépenses recevables. Ce compte sera réapprovisionné en tant que de besoin sur présentation à l'institution coopérante et au FIDA des pièces justificatives appropriées. Son montant global sera initialement de 800 000 USD, soit l'équivalent de la contribution estimative du Fonds aux dépenses des six premiers mois de la première année d'exécution du projet. Les fonds destinés au crédit seront gérés séparément et rétrocédés par le Ministère des finances, dans le cadre d'accords de prêts subsidiaires, à des institutions de crédit participantes (ICP) spécifiées et à des conditions agréées par le FIDA. Un compte de projet distinct devra être tenu pour toutes les dépenses relatives au projet, à tous les niveaux et, sous une forme scrupuleusement conforme aux instructions comptables du gouvernement. Les ICP (qui pourront comprendre la SFR et les banques commerciales) tiendront des comptes distincts, clairement codifiés, pour les dépenses administratives et les fonds destinés au crédit. Les rapports financiers et les comptes seront présentés régulièrement par les organismes d'exécution, y compris les ONG et les ICP, à l'UEP de façon à permettre au comptable du projet de les consolider au niveau du projet. Les comptes seront soumis à une vérification externe annuelle conformément à des modalités et conditions qui seront spécifiées dans l'accord de prêt conclu entre le gouvernement et le FIDA et dans les accords de financement sous forme de don des institutions de cofinancement.

F. Organisation et gestion

36. **Phase de préexécution.** Le FIDA financera des activités de préexécution d'une durée de trois à six mois au moyen d'un don du Mécanisme spécial d'intervention. Les activités menées au cours de cette période auront pour objet d'établir le plan de travail et le budget de la première année d'exécution; de mettre en place les procédures de gestion et de coordination, y compris un système de coordination et de rapport établi d'un commun accord entre le FIDA et l'USAID; de préparer le dossier d'appels d'offres pour un marché initial de biens et services; de désigner le directeur de

l'agence d'assurance des dépôts (aux soins du gouvernement); et de créer un système participatif de suivi. Les détails opérationnels de l'accord de coordination entre le FIDA et l'USAID seront parachevés au cours de cette phase. Le projet tiendra un atelier de démarrage avec l'assistance du FIDA.

37. **La responsabilité de la gestion** de l'ensemble du projet appartiendra fermement à l'UEP, son directeur étant spécifiquement chargé du projet patronné par le FIDA. L'UEP pilotera les opérations par l'intermédiaire des structures existantes et, dans la mesure du possible, dans le cadre établi par le projet de financement rural et en étroite collaboration avec les ONG participantes. Les réunions de coordination rassembleront des représentants des institutions de crédit participantes, de l'OAD et de l'USAID/CNFA.

38. Un comité directeur de projet (CDP) sera chargé d'assurer la conduite générale et de définir les orientations du projet. Il se réunira chaque année pour examiner le plan de travail proposé pour l'année suivante et à tout autre moment jugé nécessaire. Le Ministre des finances présidera de droit le CDP qui comprendra en outre le Ministre de l'agriculture et de l'agro-industrie, le Ministre de l'économie et de la réforme et le coordonnateur national de l'UNCPA.

39. **Suivi.** L'UEP sera chargée du suivi général du projet et se concentrera sur la finalité principale et les objectifs de développement du projet tels qu'ils sont définis dans le cadre logique³. Les principaux instruments de suivi utilisés seront les suivants: a) les relevés de l'état d'avancement matériel du projet qui seront établis régulièrement par chaque organisme associé au projet et présentés à l'UEP et aux organismes de financement; et b) les rapports financiers réguliers prévus automatiquement dans le cadre de l'administration des prêts subsidiaires. Le spécialiste du suivi et de l'évaluation qui sera affecté à l'UEP travaillera en étroite collaboration avec les responsables du crédit de la SFR de l'institution de crédit participante, et avec le directeur de l'UEP afin d'examiner les modalités existantes en matière de rapport et de déterminer tout besoin supplémentaire. Un logiciel d'information de gestion sera mis en place dans le cadre du projet. Le directeur de l'UEP, le responsable et le spécialiste à court terme du S&E, ainsi que le personnel concerné du CNFA concevront et mettront en service un système de partage de l'information en matière de S&E établi d'un commun accord.

G. Justification économique

40. Les diverses activités économiques financées grâce aux facilités de crédit fournies par le projet seront source d'avantages importants. Des budgets d'entreprise indicatifs ont été établis pour illustrer les avantages potentiels qu'apporteront les prêts de campagne et à moyen terme fournis par les AEC et les types d'avantages que les groupes clients pourront tirer du FDPE. L'analyse révèle qu'il existe toute une gamme de possibilités de création de revenus financièrement solides qui sont à la portée des groupes, clients du projet. Le taux de rentabilité interne (TRI) a été calculé pour chacune des composantes susceptibles d'être à l'origine d'avantages directs et indirects (AEC, FDPE, SAD) ainsi que pour l'ensemble du projet. Le TRI de l'ensemble du projet, estimé à environ 21%, assurerait une rentabilité adéquate à l'investissement total envisagé dans le projet.

41. Il n'existe pas d'obstacles législatifs ou culturels à l'égalité d'accès des femmes au crédit ou autres avantages fournis par le projet. Les femmes représentent actuellement 38% des membres des AEC et elles sont bien représentées à la présidence et dans le personnel de ces agences. Grâce aux plus larges facilités qu'offriront les AEC qui seront mises en place par le projet, les femmes bénéficieront d'un soutien financier auquel elles n'avaient pas accès jusqu'ici.

³ Voir l'appendice II.

H. Risques

42. Plusieurs risques sont associés aux aspects techniques de l'exécution du projet:
- a) Les AEC pourraient de ne pas survivre comme institutions financières faute de capitaux propres suffisants pour atténuer les effets des problèmes systémiques affectant le secteur bancaire. Ce risque sera atténué par le système d'assurance des dépôts qui sera créé avec le soutien du projet et contribuera à encourager l'épargne et à stimuler l'adhésion aux AEC, ce qui accroîtra les capitaux propres dont celles-ci disposent et leur assurera une plus grande résistance financière.
 - b) Les marges brutes de toute une série d'investissements possibles risquent de perdre leur attrait financier en cas de forte dégradation du rapport entre les prix des intrants et ceux des produits. Le risque de non-remboursement d'un emprunt en cas de faillite de l'entreprise sera atténué au moyen d'investissements dans l'assistance technique et la formation visant à renforcer les institutions de microcrédit; par des services consultatifs en matière d'analyse financière de base de l'entreprise dont bénéficieront les emprunteurs potentiels; par l'établissement de plans commerciaux et la fourniture aux ICP d'une assistance visant à améliorer leur capacité d'évaluation prospective des prêts.
 - c) Les fonds provenant du prêt aux projets ne seront pas remis à la population cible. Les fuites de fonds seront réduites au minimum par les dispositions suivantes: le faible montant des prêts eux-mêmes (limité dans le cas des AEC par les règles prudentielles établies et dans le cas du FDPE par le plafond de 30 000 USD fixé lors de la conception), qui les rendront relativement peu intéressants pour les grandes entreprises; l'obligation légale imposée aux AEC d'opérer seulement dans le village où elles sont établies; les critères de recevabilité qui seront établis pour le FDPE afin d'assurer que les investissements servent les intérêts de la population visée; et enfin le tri minutieux des demandes de prêt.
 - d) La SFR risque de ne pas survivre, sous sa présente forme, à la crise financière actuelle, surtout si les AEC qui en sont membres ont de la difficulté à honorer leurs engagements de remboursement. Le projet renforcera la SFR en la dotant des capacités nécessaires pour fournir des conseils en planification commerciale à ses membres ainsi qu'aux emprunteurs potentiels. En effet, une SFR plus attentive inspirera davantage de confiance à ses clients actuels et sera mieux à même d'attirer une plus large clientèle. Toutefois, pour éviter de donner un rôle trop important à la SFR au risque d'exclure le secteur des banques commerciales, le projet prévoit aussi que les fonds de certains crédits pourront aussi être fournis par des banques commerciales remplissant les conditions requises, qui accorderont des prêts à l'appui du FDPE.

I. Impact sur l'environnement

43. L'impact global des activités du projet sur l'environnement variera de neutre à indirectement positif. Les prêts secondaires destinés aux entreprises villageoises auront un effet réduit ou nul sur l'environnement. Compte tenu des procédures d'analyse stipulées par le FIDA, et de l'incidence minimale du projet sur le milieu physique et les ressources, le classement du projet dans la catégorie C se justifie. Mis à part l'inclusion parmi les critères d'évaluation des prêts secondaires aux entreprises de mesures de contrôle des effluents, aucune autre analyse de l'environnement ou action spécifique ne sera nécessaire au cours de l'exécution du projet.

J. Aspects novateurs

44. Le projet visera à introduire quatre importantes innovations tirant parti de la stimulation de l'initiative privée que suscite le processus de réforme en cours. Ces innovations, qui répondent à la priorité accordée à la promotion de l'activité marchande dans les secteurs agricole et rural en République de Moldova sont les suivantes:

- a) développer une synergie entre les sources de financement grâce à l'utilisation combinée d'une aide sous forme de don, du prêt du FIDA et des contributions propres des bénéficiaires à l'appui des petites entreprises commerciales financées par le FDPE proposé;
- b) appuyer la création d'un SAD afin de promouvoir la mobilisation de l'épargne par les AEC dans les zones rurales pour qu'elles deviennent des institutions financières rurales viables;
- c) jouer le rôle d'intermédiaire au niveau local pour le compte des clients de la zone du projet afin de les relier aux services ruraux pertinents, tout en leur facilitant l'accès (grâce aux lignes de crédit des AEC et du FDPE) aux moyens nécessaires aux investissements afin de leur permettre de mettre à profit les liens établis;
- d) passer les marchés relatifs aux services techniques spécialisés pour le compte des organisations villageoises d'auto-assistance et les entreprises qui bénéficient du soutien du FDPE.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

45. Un accord de prêt entre la République de Moldova et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

46. La République de Moldova est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

47. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Moldova un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (5 800 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 19 novembre 1999)

1. Le Gouvernement de la République de Moldova (ci-après dénommé "le Gouvernement"), par l'intermédiaire de son Ministère des finances, passera des accords de prêt subsidiaires avec les ICP et avec la SFR.

2. Les ICP rétrocéderont les fonds pour financer les activités de développement de la petite entreprise, d'une part, et les associations d'épargne et de crédit, d'autre part, dans le cadre d'accords de prêt subsidiaires avalisés par le FIDA.

3. Dans un délai de 30 jours au plus après la date d'entrée en vigueur, l'UEP ouvrira et tiendra ensuite dans une banque proposée par le Gouvernement et agréée par le FIDA, un compte en lei moldoves (ci-après dénommé "le compte du projet") pour la mise en oeuvre des activités du projet. Le chef de projet aura les pleins pouvoirs pour gérer ce compte.

4. Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de la composante assistance technique du projet. Si cela s'avérait impossible, cette composante serait alors financée sur les fonds du prêt. En outre, les besoins d'assistance technique seront réévalués au cours du BMP, et des réaffectations de ressources pourront avoir lieu à ce moment-là si nécessaire. Avant cette étape, toutefois, les réaffectations de crédits au titre du prêt ne pourront être effectuées qu'entre la catégorie des ressources non affectées et les postes suivants: travaux de génie civil, véhicules, équipements et fournitures, assistance technique, services de conseil et formation, et surcoûts d'exploitation.

5. Conditions préalables au retrait des fonds

a) Il ne sera procédé à aucun retrait au titre du fonds de développement du projet pour la période postérieure au bilan à mi-parcours tant que ce bilan n'aura pas été effectué à la satisfaction du FIDA.

b) Il ne sera procédé à aucun retrait du compte spécial ni du compte du prêt en ce qui concerne: i) le fonds d'assurance des dépôts, tant que les règles de fonctionnement de l'OAD n'auront pas été approuvées par le FIDA, et ii) les crédits pour le développement de la petite entreprise et pour les AEC, via les ICP, tant que les accords de prêt subsidiaires mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus n'auront pas été conclus à la satisfaction du FIDA.

6. Conditions préalables à l'entrée en vigueur. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions supplémentaires suivantes:

- a) l'UEP a été dûment établie et le chef de projet ainsi que le personnel clé du projet ont été nommés à la satisfaction du FIDA;
- b) le protocole d'accord avec le CNFA a été signé ;
- c) le CDP a été dûment établi à la satisfaction du FIDA;
- d) le Gouvernement a prévu une dotation budgétaire initiale au titre des fonds de contrepartie.